

Séance du 08 novembre 2023

Présents M. Mike Poiré / Bourgmestre
M. Stefano D'Agostino / Échevin, M. Lex Schwind / Échevin

M. Aender Schroeder, secrétaire communal

Excusé(e) //

Objet: Règlement temporaire de circulation - « Rue de Merscheid »
« Chasse en battue » // 12.11.2023

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Considérant qu'en date du dimanche, 12 novembre 2023 une chasse en battue est organisée dans les lots 193, 221 et 222 situés sur le territoire de la Commune de Mertzig ;

Considérant que la Rue de Merscheid traverse ce lot de chasse, et qu'il y a lieu de réglementer la circulation automobile, et ceci pour des raisons de sécurité de tous les participants ;

Vu la loi du 06 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 06 juillet 2004 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide unanimement

de réglementer la circulation dans la Rue de Merscheid, en date du **dimanche, 12 novembre 2023, de 09h00 à 14h00**, comme suit :

Article 1^{er} – Route barrée

Pendant toute la durée la Rue de Merscheid est barrée à toute circulation (sauf riverains et services d'urgence), à partir du réservoir d'eau en direction de Merscheid et jusqu'à l'intersection avec le CR314.

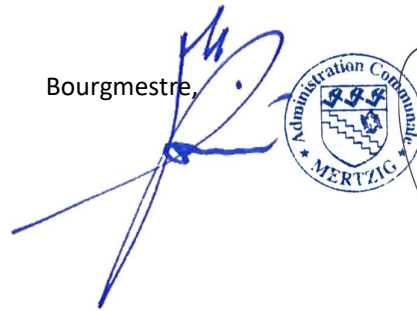
Article 2. Infractions

Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Le Collège échevinal,

Pour extrait conforme,
Mertzig, le 09 novembre 2023

Bourgmestre,



Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' followed by a series of horizontal wavy lines.